

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soin est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0006750

124567

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 7284 Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BEN B RAHIM

17 cd

Date de naissance :

16/01/1965

Adresse :

Tél. : 0661512260 Total des frais engagés :

72.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Najat HADDIOUI
Médecin Généraliste
Bd. Afghanistan Lot Al Baraka GH2 T11
Hay Hassan Casablanca 20000 05 22 22 78 18

Date de consultation :

11/06/2022

Nom et prénom du malade :

Ben Abdellah Fatima Zahra

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection respiratoire

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 11/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraire	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/06/22	ord	ca.	150 Dhs	INC
13/06/22	ord	ca.	ca.	Dr Najat HADDIQU Médecin Généraliste Ed. Afghanistan Lot Al Baraka GH 2 T11

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	13/06/22	370,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire BIOLOG ANALYSES MEDICALES ET BIOPHYSIQUES 4-16, Bd HASSAN II 24 RDC Lot. Sâad El Khair Hay Hassani - Casablanca 05 22 90 72 22 <small>02/05/2014 14:04 - Fax 05 22 90 72 22</small>	21/06/22	B : 207	1900 Dh

Dr. Najat HADDIOUI

Médecine Générale

Diplômée en Echographie Générale

Diplômée en Mésothérapie

Diplômée en Médecine du Travail

de la Faculté de Rennes

Diplômée en Diabétologie

Diplômée en gyneco obstétrique

de la faculté de Bordeaux

Cupping Thérapie

Bd. Afghanistan, lot Albaraka GH2T11.

N°3 - Hay Hassani - Casablanca

Tel.: 05 22 89 78 45

الدكتورة نجاة حديوي

الطب العام

مجازة في الفحص بالصدى

مجازة في التداوي بالمكروحقن

إجازة في طب الشغل من كلية رين بفرنسا

متابعة داء السكري

مجازة في متابعة أمراض

النساء والحمل

الجامعة

شارع Afghanistan - مجمع البركة GH2T11

رقم 03 الحي الحسني - البيضاء

الهاتف : 05 22 89 78 45

ORDONNANCE

Casablanca, le

13/06/2022 الدار البيضاء في

Benbrahim Fatima Zahra

62.00x3

1) Recumate 500mg qd

15.30x21 up to 14 days

2) Sita c 1000mg qd

10.90x21 qd 14 days

3) Zinoshantim qd

13.20 1 qd 14 days

4) Algib qd

56.33 1 up to 3 days

5) D-cure Forte

T 370,93

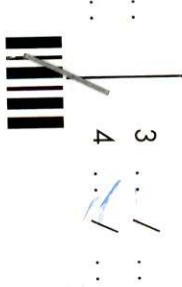


Au mi

Dr. Najat HADDIOUI
Médecin Généraliste
T +212 522 89 78 45
Boulevard Al Baraka GH2T11
3ème étage
Casablanca - Maroc

D-CURE 25.000 I.E.
Drank / Lösung zum Einnehmen /
C(h)olecalciferol

4 ampullen van 1 ml oraal gebruik / Ampullen von 1 ml Zum Einnehmen



SMB



Vitamin(e) D - Thérapie/Therapie
Lire la notice avant utilisation
Lees voor het gebruik de bijsluiter/
Packungsbeilage beachten



2661-163

LOT: 21C18D
EXP: 03/2024

Dr. Najat HADDIOUI

Médecine Générale

Diplômée en Echographie Générale

Diplômée en Mésothérapie

Diplômée en Médecine du Travail

de la Faculté de Rennes

Diplômée en Diabétologie

Diplomée en gyneco obstétrique

de la faculté de Bordeaux

Cupping Thérapie

Bd. Afghanistan, lot Albaraka GH2T11

N°3 - Hay Hassani - Casablanca

Tel.: 05 22 89 78 45

الدكتورة نجاة حديوي

الطب العام

جازة في الفحص بالصدى

جازة في التداوي بالمكروحقن

جازة في طب الشغل من كلية رين بفرنسا

متابعة داء السكري

جازة في متابعة أمراض

النساء والحمل

الجامعة

شارع أفغانستان - مجمع البركة GH2T11

رقم 03 الحي الحسني - البيضاء

الهاتف : 05 22 89 78 45

ORDONNANCE

Casablanca, le

٢٠٢٢ | ٥٦١٨

الدار البيضاء في

Fatima Zohra Benbrahim

Test antigénique covid 19.

DR Najat HADDIOUI
Médecin Généraliste
Bd Afghanistan, Casablanca GH2T11
N°3 - Hay Hassani - Casablanca
Tél.: 05 22 89 78 45





LABORATOIRE BIOLOG
D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIE DE LA
REPRODUCTION

14-16, RDC Bd HH24, Lot. Saâd El Khair - Hay Hassani Casablanca
Tél: 05 22 90 05 04 / 14 04 - Fax: 05 22 90 12 22 - email : lab.biolog@gmail.com
CNSS: 8871479 IF: 40497439 PATENTE: 37989126
ICE : 000064466000083

Dr Youssef ZIANE

Directeur Biologiste Médical

Diplômé de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Rabat

Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier - France



Organisme : COVID-19

Casablanca, le : 11/06/2022

FACTURE N° : 220005483

Nom et Prénom : Mlle Fatima-Zahra BENBRAHIM

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Frais Prélèvement	B17	B
	Recherche Antigène Sars-CoV-2	B190	B

Total des B : 207

Montant total de la facture : 190.00Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent quatre-vingt-dix dirhams s.

NB : Tout changement de la date de la facture est non permis (veuillez respectez les délais de dépôt de vos dossiers médicaux auprès de votre assurance)





LABORATOIRE BIOLOG SAAD EL KHAIR D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIQUES

Dr Youssef ZIANE (Biologiste)

(Biochimie, Bactériologie, Hématologie, Immunologie, Hormonologie, Parasitologie, Virologie et Spermologie)



Date du prélèvement : 11/06/2022

Heure du prélèvement : 08:30

Prescripteur : Dr Najat HADDIOUI

Correspondant : COVID-19

Mlle Fatima-Zahra BENBRAHIM

Dossier N° : 220611-0018

DDN (DOB) : 20/02/2006

CIN ou Carte de Séjour : BE923357

N°Passeport :

IMMUNOLOGIE

TEST ANTIGENIQUE DU SARS-CoV-2 (COVID-19):

Nature du prélèvement : Naso-pharyngé

Résultat : **Positif**

(Technique ImmunoFluorescence SD-Biosensor)

Commentaire:

Vue la sensibilité réduite des tests antigéniques, considéré comme un test de dépistage et non un examen diagnostic, un résultat négatif doit être interprété avec prudence.

En présence de symptômes, il est recommandé de confirmer le résultat par un test moléculaire (RT-PCR).



Scan this QR code to verify the authencity of the result
Scanner ce code QR pour vérifier l'authenticité du résultat

Validé biologiquement par :

